

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.042

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
TISSAGE DES SOLIDARITÉS
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

(380)

L'Association « Le Tissage des solidarités » a pour vocation de proposer un accompagnement global aux Armentières principalement (mais pas uniquement) éloignés de l'emploi.

A ce titre, elle contractualise son partenariat avec la Ville d'Armentières, à travers une Convention de partenariat, faisant l'objet d'une délibération.

Dans ce cadre, et selon les dispositions statutaires de l'Association, trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de la Ville d'Armentières, désignés par le Conseil municipal, siègent au sein de son Conseil d'administration.

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ :

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

Candidatures :

Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain :

Titulaires : Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Jean-Louis MERTEN

Suppléants : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Sylvie GUSTIN

Liste Armentières en Tête :

Titulaire : Mélanie DEZEURE

Suppléant : Benjamin TISON-BEERNAERT

Ont obtenu 27 voix :

Titulaires : Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Jean-Louis MERTEN

Suppléants : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Sylvie GUSTIN

Ont obtenu : 2 voix

Titulaire : Mélanie DEZEURE

Suppléant : Benjamin TISON-BEERNAERT

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

Par conséquent, sont désignés pour siéger au Conseil d'administration de l'association Tissages des Solidarités :

Titulaires : Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Jean-Louis MERTEN

Suppléants : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Sylvie GUSTIN

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

